

L'an deux mille vingt-trois le 26 octobre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, **Présents** : 8, **Représentés** : 3, **Votants** : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME, M. Laurent MARLOT par M. Eric DONNAY et M. Jean-Pierre PREVOT par Mme Marie-Claire FORTIN.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, M. Jean-Luc EGRET, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick FEUILLET.

Toute structure publique à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données et a pour rôle de piloter la mise en conformité aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Ce règlement fixe à toute structure publique l'obligation de désigner un délégué à la protection des données. La désignation de celui-ci doit se faire auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. (CNIL)

Ce délégué a pour rôle de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles. Il doit pour cela informer et conseiller le responsable des traitements, mais également contrôler le respect du cadre juridique et établir le lien avec la CNIL.

Il contribue à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur la collectivité.

Dans le cadre de l'adhésion et après analyse financière, il est proposé de confier la mission au GIE Convergence.

L'accompagnement à la protection des données du GIE comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de la collectivité et une session de sensibilisation aux agents,
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par le GIE CONVERGENCE ;

PRECISE que le GIE CONVERGENCE est désigné comme délégué à la protection des données auprès de la CNIL pour le compte du PETR du pays de Thiérache ;

AUTORISE le Président à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par le GIE CONVERGENCE ;

PRECISE que les crédits pour ce projet sont prévus au Budget Primitif 2023, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Le Secrétaire de séance,



Olivier CAMBAYE

Patrick FEUILLET

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le